Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2023 à 15h35
Réference de l'AR : 010-211002571-20231211-2023_12_04-DE
Publié le 13/12/2023 ; Affiché le 13/12/2023 ; Rendu exécutoire le 13/12/2023

République Française
*****
Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Les Noës-près-Troyes
*****
SEANCE DU 11 DéCEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	**14**	**14 + 6 pouvoirs**

Date de convocation
5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Philippe LEMOINE**, 1er adjoint au maire.

Présents : **Sandro BOURSON, Pascale CARDOT, Elvedin CAUSEVIC, Frédéric COGNON, Michel DEBANA, Joëlle DIOT, Véronique JORDY, Jean-Michel LALLEMAND, Philippe LEMOINE, Maria NARDEAU, Didier PELOIS, Marlène PETITJEAN, Alain PONTAILLER, Anabelle VALLOIS.**

Absents : **Nicolas MORIS, Ly-Heang MOUMEN, Caroline ROUSSELET.**

Représentés : **Jean-Pierre ABEL à Didier PELOIS, Séverine ANTOINE à Alain PONTAILLER, Anne-Marie AUMER à Véronique JORDY, Rachid CHADID à Philippe LEMOINE, Ringo MARAIS à Pascale CARDOT, Eddy VAN DER LINDEN à Anabelle VALLOIS.**

Monsieur Elvedin CAUSEVIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adoption des tarifs de location des salles municipales au 01 janvier 2024

N° de délibération : 2023_12_04

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
14	*6*	*20*	*0*	*0*	*0*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2023 à 15h35
Réference de l'AR : 010-211002571-20231211-2023_12_04-DE
Publié le 13/12/2023 ; Affiché le 13/12/2023 ; Rendu exécutoire le 13/12/2023

Elvedin CAUSEVIC, rapporteur,

EXPOSE que comme à chaque fin d'année il convient d'étudier et de déterminer les tarifs qui seront appliqués pour la location des salles municipales l'année suivante.

PROPOSE d'appliquer, à compter du 1er janvier 2024, pour les tarifs de location des salles Pierre Rat, Roger Dujeancourt et Irénée Ormancey :

- une augmentation de 4 % (arrondis) pour les Noyats ;
- une augmentation de 6% (arrondis) pour les extérieurs ;
- une augmentation de 6 % (arrondis) pour la mise à disposition des cuisine, podium, praticable, ainsi que pour les cautions, forfaits ménage et forfait chauffage, tels que présentés ci-après, en euros :

		SALLE PIERRE RAT		
		Salle à disposition du vendredi 17h au dimanche 19h	Forfait chauffage (durant la saison de chauffe)	Cuisine
NOYATS	Location week-end	910	126	152
	Podium ou praticable	128		
EXTERIEURS	Location week-end	1 351	128	225
	Podium ou praticable	262		
Option Ménage		178		
Caution 1		3 795		
Caution 2		371		

		SALLE ROGER DUJEANCOURT		
		Salle à disposition du vendredi 17h au dimanche 19h	Forfait chauffage (durant la saison de chauffe)	Cuisine
NOYATS	Location week-end	406	84	76
EXTERIEURS		604		112
Option Ménage		85		
Caution 1		1 277		
Caution 2		371		

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2023 à 15h35
Réference de l'AR : 010-211002571-20231211-2023_12_04-DE
Publié le 13/12/2023 ; Affiché le 13/12/2023 ; Rendu exécutoire le 13/12/2023

		SALLE IRENEE ORMANCEY	
		Salle à disposition du vendredi 17h au dimanche 19h	Forfait chauffage (durant la saison de chauffe)
NOYATS	Location week-end	123	57
EXTERIEURS		237	
Option Ménage		64	
Caution 1		1 277	
Caution 2		371	

AJOUTE qu'il convient d'examiner les dispositions suivantes pour les associations :

- ***Associations noyates utilisant les salles lors des week-ends et jours fériés :***
  - **½ tarif week-end ou jour férié, pour la 1ère salle louée** durant la saison associative ;
  - **Plein tarif** pour les **locations suivantes**.

- ***Associations de seniors*** (Cercle du Temps Libre et Union Nationale des Combattants) :
  - **Gratuité pour les manifestations patriotiques des 08/05, 11/11 et 05/12 ;**
  - **Utilisation possible de deux salles, en semaine,** pour des repas ou jeux avec restauration :
    - **le mardi midi en salle Jacques Bezançon** ;
    - **le jeudi midi en salle Roger DUJEANCOURT**.

Dans ces deux cas, la mise à disposition est possible de **9h à 17h30 maximum** (rangement et remise en état des lieux, par l'utilisateur, compris) ;

- Intégration obligatoire dans le planning général d'utilisation des salles ;

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2023 à 15h35
Réference de l'AR : 010-211002571-20231211-2023_12_04-DE
Publié le 13/12/2023 ; Affiché le 13/12/2023 ; Rendu exécutoire le 13/12/2023

- Tarifs appliqués :
  - **Gratuité** pour les **2 premières** utilisations ;
  - **3ème et 4ème** utilisations :

    Salle Roger Dujeancourt : 121 €
    Salle Jacques Bezançon : 100 €
  - **5ème utilisation et suivantes** :

    Salle Roger Dujeancourt : 184 €
    Salle Jacques Bezançon : 132 €

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

D'APPLIQUER à compter du 1er janvier 2024, pour les tarifs de location des salles Pierre Rat, Roger Dujeancourt et Irénée Ormancey :

- une augmentation de 4 % (arrondis) pour les Noyats ;
- une augmentation de 6% (arrondis) pour les extérieurs ;
- une augmentation de 6 % (arrondis) pour la mise à disposition des cuisine, podium, praticable, ainsi que pour les cautions, forfaits ménage et forfait chauffage, tels que présentés.

D'APPLIQUER les dispositions particulières pour les associations, telles que présentées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

MAIRIE DES NOES près TROYES (Aube)

Jean-Pierre ABEL,
Maire